

PORTANT TARIFICATION DU DIPLÔME D'UNIVERSITE DATA SCIENTIST
PORTE PAR L'ECOLE UNIVERSITAIRE DE PHYSIQUE ET D'INGENIERIE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'UCA ;

Vu la délibération n°2021-12-17-06 du conseil d'administration de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne du 17 décembre 2021 donnant délégation au Président pour déterminer les tarifs, loyers et redevances ;

ARRETE

Article 1 :

La tarification du Diplôme d'Université Data Scientist porté par l'Ecole Universitaire de Physique et d'Ingénierie comme suit :

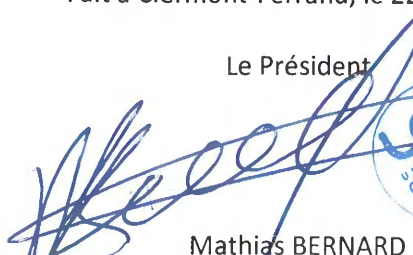

Tarif 1 (tarif plein)	Tronc commun UE 1,2,3 et 4 (92h)	25 € / h – 2 300€
	UE spécifiques UE 5 à 8 (20h / UE)	25 € / h – 500 € / UE
	UE spécifique UE 9 (30h)	25 € / h – 750 €
Tarif 2 (tarif UCAA inscrits dans l'année ou l'année précédente)	forfait quel que soit le nombre d'UE choisies	450 €

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'UCA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 22/04/2024

Le Président

Mathias BERNARD

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.